



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 4734

Mardi 1^{er} Décembre 2009

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 192.88

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/97)

Variation du Jour : - 0,35%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 41,50%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	2889,45	-0,40%	42,05%
8300	INDICE DES BANQUES	2663,07	-0,40%	41,90%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	3984,52	-0,49%	33,77%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3505,88	-0,40%	56,41%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	4784,40	-0,34%	70,85%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	1960,40	-0,30%	23,28%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2072,12	0,00%	56,35%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1208,53	-0,92%	58,76%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	841,64	-0,69%	22,14%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	1741,14	1,59%	32,06%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	10	5,600	14-04-2009	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	225,500	227,000	224,300	227,000	224,000		
2	1	0,600	18-06-2009	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	11,890	11,850	11,850	11,850	11,850		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	2,390	2,390	2,370	2,390	2,330		
4	20	1,800	22-06-2009	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	31,180	31,150	31,150	31,150	31,150		
5	1	0,300	27-04-2009	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	5,800	5,850	5,830	5,850	5,800		
6	5	0,400	10-07-2003	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	22,400	22,390	22,200	22,390	22,200		
7	10	0,900	15-06-2009	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	56,950	56,000	56,500	56,500	56,000		
8	5	0,600	05-06-2009	BH - Banque de l'Habitat	26,480	26,200	26,200	26,400	26,100		
9	5	0,735	22-06-2009	TL - Tunisie Leasing	23,290	23,020	23,000	23,020	22,850		
10	10	3,000	10-06-2009	BT - Banque de Tunisie	94,500	94,500	94,500	94,500	94,000		
11	5	0,400	13-07-2009	STB - Société Tunisienne de Banque	13,670	13,700	13,680	13,700	13,440		
12	5	0,400	02-06-2009	BNA - Banque Nationale Agricole	11,020	11,020	11,000	11,020	10,990		
13	10	1,100	19-06-2009	AMEN BANK	51,650	51,600	51,200	51,600	51,200		
14	1	0,170	28-05-2009	ATB - Arab Tunisian Bank	7,950	7,950	7,960	7,960	7,920		
15	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	17,700	17,600	17,600	17,700	17,530		
16	5	1,500	01-07-2009	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	35,090	34,850	34,850	34,850	34,850		
17	5	0,700	12-06-2008	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,600	11,650	11,900	11,900	11,600		
18	5	0,725	23-04-2009	CIL - Compagnie Internationale de leasing	24,900	24,890	25,210	25,210	24,890		
19	1	0,150	01-06-2009	ATL - Arab Tunisian Lease	4,830	4,830	4,820	4,830	4,750		
20	1	0,250	01-06-2009	PGH - Poulina Group Holding	6,990	6,990	6,950	7,000	6,800		
21	10	19,300	13-07-2009	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	147,000	146,000	146,980	146,980	146,000		
22	5	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	127,560	125,090	127,400	127,400	125,090		
23	10	1,000	15-08-2006	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	13,800	13,790	13,800	13,800	13,700		
24	10	1,000	30-06-2009	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	103,990	101,800	103,690	103,690	101,700		
25	1	0,110	18-07-2008	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,550	2,490	2,500	2,550	2,490		
26	5	0,300	31-07-2009	ELECTROSTAR	8,170	8,000	7,930	8,000	7,930		
27	5	0,300	01-07-2009	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	10,300	10,200	10,300	10,300	10,200		
28	5	0,700	13-07-2009	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	17,100						
29	1	0,050	01-07-2009	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	1,830	1,840	1,800	1,870	1,800		
30	1	0,150	08-06-2009	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,200					S	
31	1	0,350	10-06-2009	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	12,400	12,450	12,400	12,450	12,200		
32	1	0,120	01-07-2009	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	3,440	3,440	3,440	3,440	3,380		
33	5	0,350	10-06-2009	EL WIFACK Leasing	13,800	14,000	13,620	14,000	13,620		
34	1	0,290	01-06-2009	Société ESSOUKNA	5,270						
35	1	0,270	04-05-2009	ADWYA - Société Adwya	8,460	8,420	8,400	8,420	8,360		
36	1	0,250	20-05-2009	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	5,440	5,430	5,430	5,440	5,430		
37	1	0,600	15-07-2009	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	11,950	11,900	11,920	11,920	11,880		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
38	25	10,500	23-06-2009	Air Liquide Tunisie	245,010	252,000	259,000		
39	5	1,060	20-05-2009	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	51,120				
40	10	1,500	27-03-2009	Placements de Tunisie - SICAF	39,100				
41	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,610				S
42	5	2,000	08-05-2009	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	64,000	64,000	64,000		
43	10	3,500	31-07-2009	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	46,800				
44	4	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	4,000				
45	10	2,250	14-05-2007	ALKIMIA - Société Chimique	30,800	31,000	31,000		
46	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	1,990				
47	1	0,100	06-07-2009	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,600	1,600	1,600		
48	10	0,600	01-07-2004	TJL - Attijari Leasing	25,100	25,100	25,100		
49	5	0,500	31-07-2009	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	13,200				
50	1	0,050	2009	Société Les Ciments de Bizerte	9,040	9,020	9,000		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
51	5	0,500	31-07-2009	SOPAT- Société de Production Agricole Teboulba	15,500	15,960	15,960		
52	1			Société SERVICOM	3,200	3,200	3,200		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS		DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
									INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA										
53	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010						
54	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014						
55	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014						
56	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015						
57	BTA 6ANS 6% MARS 2012	V. F. : 1 000 Dinars	B0312	15-03-2012						
58	BTA 7ANS 6,1% OCTOBRE 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B1013	11-10-2013						
59	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016						
60	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022						
61	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017						
62	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018						
63	BTA 4ANS 5% MARS 2013	V. F. : 1 000 Dinars	B0313	11-03-2013						
64	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016						
65	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019						
66	BTA 2ANS 4,3% AOUT 2011	V. F. : 1 000 Dinars	B0811	05-08-2011						
LES EMPRUNTS										
67	BTE	EO BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	OBTE	25-06-2011	25-06-2009	100,000				
68		EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09	BTE9	15-09-2019		100,000				
69	ATTIJARI BANK	OCA ATTIJARI BANK 2006 Sans IF à 4,82% j. 18/01	OCTJ6	18-01-2012	18-01-2009	103,000				
70	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2008	100,000				
71	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014		100,000				
72	TUNISIE	EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à 7% j. 31/03	TS42F	31-03-2010	31-03-2009	100,100				
73	LEASING	EO TUNISIE LEASING 2004 / 2 Sans AP à TMM+1,4% j. 31/03	TS42V	31-03-2010	31-03-2009	100,000				
74		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à 7% j. 28/10	TS51F	28-10-2010	28-10-2009	100,000				
75		EO TUNISIE LEASING 2005-1 5ans AP à TMM+1,4% j. 28/10	TS51V	28-10-2010	28-10-2009	100,000				
76		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP à 6,5% j. 15/11	TS61F	15-11-2011	15-11-2009	100,010				
77		EO TUNISIE LEASING 2006/1 5ans AP TMM+1,0% j. 15/11	TS61V	15-11-2011	15-11-2009	100,010				
78		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP à 7% j. 31/07	TS7F	31-07-2012	31-07-2009	100,060				
79		EO TUNISIE LEASING Subordonné 2007 5ans AP TMM+1,375% j. 31/07	TS7V	31-07-2012	31-07-2009	100,010				
80		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP à 6,5% j. 27/12	TL71F	27-12-2012	27-12-2008	100,000				
81		EO TUNISIE LEASING 2007/1 5ans AP TMM+1,0% j. 27/12	TL71V	27-12-2012	27-12-2008	100,000				
82		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP à 6,5% j. 28/01	TL72F	28-01-2013	28-01-2009	100,040				
83		EO TUNISIE LEASING 2007/2 5ans AP TMM+1,0% j. 28/01	TL72V	28-01-2013	28-01-2009	98,740				
84		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP à 6,5% j. 30/06	TL81F	30-06-2013	30-06-2009	100,010				
85		EO TUNISIE LEASING 2008/1 5ans AP TMM+1,0% j. 30/06	TL81V	30-06-2013	30-06-2009	100,010				
86		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP à 6,5% j. 27/11	TL82F	27-11-2013	27-11-2009	100,000				
87		EO TUNISIE LEASING 2008/2 5ans AP TMM+1,0% j. 27/11	TL82V	27-11-2013	27-11-2009	100,000				
88		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP à 6,5% j. 27/01	TL83F	27-01-2014		100,000				
89		EO TUNISIE LEASING 2008/3 5ans AP TMM+1,0% j. 27/01	TL83V	27-01-2014		100,000				
90		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 02/03	TL91F	02-03-2014		100,090				
91		EO TUNISIE LEASING 2009/1 Variable 5ans AP TMM+1,0% j. 02/03	TL91V	02-03-2014		100,000				
92	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2009	100,000				
93		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2009	100,000				
94		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2009	100,000				
95		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025		105,480				
96	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024		100,000				
97	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2009	100,000				
98		EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2009	100,000				
99		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023		98,800				
100		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028		100,000				
101		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024		100,000				
102		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024		100,000				
103	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2009	100,000				
104		EO ATB- 2007 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,25% j. 25/05	ATB7B	25-05-2023	25-05-2009	100,000				
105		EO ATB- 2007 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 25/05	ATB7C	25-05-2027	25-05-2009	100,000				
106		EO ATB- 2007 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 25/05	ATB7D	25-05-2032	25-05-2009	100,000				
107		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA1 7ans AP à TMM+0,5% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA1	20-05-2016		100,000				
108		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. A LigneA2 10ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 20/05	ATBA2	20-05-2019		100,000				
109		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB1 15ans AP à 5,70% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB1	20-05-2024		100,000				
110		EO Subordonné ATB- 2009 Tr. B LigneB2 20ans AP à 5,90% 5 ans de franchise j. 20/05	ATBB2	20-05-2029		100,000				
111	UIB	EO UIB 2009 - 1A 10ans AP à 5,25% j. 17/07	UB91A	17-07-2019		100,000				
112		EO UIB 2009 - 1B 15ans AP à 5,5% j. 17/07	UB91B	17-07-2024		100,000				
113		EO UIB 2009 - 1C 20ans AP à 5,85% j. 17/07	UB91C	17-07-2029		100,000				
114	CIL	EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2009	100,010				
115		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2009	100,000				
116		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2009	100,000				
117		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2009	100,000				
118		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL41	30-09-2011	30-09-2009	100,000				
119		EO CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	OCL42	30-09-2011	30-09-2009	100,000				
120		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	CL42F	31-03-2010	31-03-2009	100,060				
121		EO CIL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	CL42V	31-03-2010	31-03-2009	100,010				
122		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51F	14-10-2012	14-10-2009	100,060				
123		EO CIL 2005 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 14/10	CL51V	14-10-2012	14-10-2009	100,000				
124		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à 6,5% j. 11/01	CL71F	11-01-2013	11-01-2009	100,010				
125		EO CIL 2007 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 11/01	CL71V	11-01-2013	11-01-2009	100,010				
126		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL72F	22-02-2013	22-02-2009	100,000				
127		EO CIL 2007 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 22/02	CL72V	22-02-2013	22-02-2009	100,000				
128		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à 6,5% j. 29/08	CL81F	29-08-2013	29-08-2009	100,000				
129		EO CIL 2008 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 29/08	CL81V	29-08-2013	29-08-2009	100,000				
130		EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85F	15-01-2019		100,000				
131		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL85V	15-01-2019		100,000				
132		EO CIL 2009 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014		100,000				
133		EO CIL 2009 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014		100,000				
134		EO CIL 2009 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014		100,000				
135		EO CIL 2009 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014		100,000				
136	BTKD	EO BTKD 2006 5ans AP à 6,25% j. 18/12	OBTK6	18-12-2011	18-12-2008	100,010				
137	ATL	EO ATL 2004 / 2 5ans AP à 7% j. 31/03	AT42F	31-03-2010	31-03-2009	100,000				
138		EO ATL 2004 / 2 5ans AP à TMM+1,25% j. 31/03	AT42V	31-03-2010	31-03-2009	100,000				
139		EO ATL 2006 / 1 7ans AP à 6,5% % 2 ans de franchise j. 15/06	ATL61	15-06-2013	15-06-2009	100,010				
140		EO ATL 2007-1 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 31/08	AT71F	31-08-2012	31-08-2009	100,060				
141		EO ATL 2007-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 31/08	AT71V	31-08-2012	31-08-2009					

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS		DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
									INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE										
169	SITS	EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAA	10-06-2011	10-06-2009	100,000				
170		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B Gar. BTE 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAB	10-06-2011	10-06-2009	100,000				
171		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAC	10-06-2011	10-06-2009	100,000				
172		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. D Gar. AB 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAD	10-06-2011	10-06-2009	100,000				
173	UNION DE	EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 1 Gar. BNA 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUIFA	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
174	FACTORING	EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 2 Gar. AB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUIFB	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
175		EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 4 Gar. AB 5ans AP à TMM+1% j. Le 01/09	OUIBV	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
176		EO UNIFACTOR 2005 / I Tr. 3 Gar. ATB 5ans AP à 6,5% j. Le 01/09	OUIFC	01-09-2010	01-09-2009	100,000				
177		EO UNIFACTOR 2006 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 30/11	OUIF6F	30-11-2011	30-11-2009	100,000				
178		EO UNIFACTOR 2006 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 30/11	OUIF6V	30-11-2011	30-11-2009	100,000				
179		EO UNIFACTOR 2008 Fixe 5ans AP à 6,5% j. Le 14/03	OUIF8F	14-03-2013	14-03-2009	100,000				
180		EO UNIFACTOR 2008 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 14/03	OUIF8V	14-03-2013	14-03-2009	100,000				
181	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. A 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6A	30-06-2011	30-06-2008	99,500				
182	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2006 / I Tr. B 5ans AP à 6,50% j. 30/06	WIF6B	30-06-2011	30-06-2009	100,000				
183	Sté Hôtelière	EO Mouradi Palace 2005 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5A	30-06-2013	30-06-2009	100,000				
184	Mouradi Golf	EO Mouradi Palace 2005 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 30/06	OMR5B	30-06-2013	30-06-2009	100,000				
185	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
186	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
187	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
188		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
189		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2009	100,000				
190	Hannibal Lease	EO HL 2008-I Fixe 5ans AP à 6,9% j. 12/05	HL81F	12-05-2013	12-05-2009	100,000				
191		EO HL 2008-I Variable 5ans AP à TMM+1,65% j. 12/05	HL81V	12-05-2013	12-05-2009	100,000				
192		EO HL 2009-I Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014		100,000				
193		EO HL 2009-I Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014		100,000				
194	Société	EO SIHM 2008 Tr A Gar. ATTIJARI BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8A	12-09-2015	12-09-2009	100,000				
195	d'investissements	EO SIHM 2008 Tr B Gar. STB 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8B	12-09-2015	12-09-2009	100,000				
196	Hôteliers El	EO SIHM 2008 Tr C Gar. AMEN BANK 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8C	12-09-2015	12-09-2009	100,000				
197	Mouradi -SIHM-	EO SIHM 2008 Tr D Gar. BNA 7ans AP à 6,4% 2 ans de fran j. 12/09	SIM8D	12-09-2015	12-09-2009	100,060				

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE DES FONDS COMMUNS DE CREANCES

N°	Groupe 71 - Continu VALEURS		DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
									INDICATEUR	SEUIL EN %
198	FCC BIATIMMO1	FCC BIATIMMO1 Parts P1 2.89 ans à TMM + 0,5%	FIBI1	Janvier 2012	15-11-2009	100,00				
199		FCC BIATIMMO1 Parts P2 7.88 ans à TMM+ 1,2%	FIBI2	Octobre 2016	15-11-2009	100,00				
200	FCC BIATIMMO2	FCC BIATIMMO2 Parts P1 3.21 ans à TMM+ 0,5%	F2BI1	Juillet 2013	15-11-2009	100,00				
201		FCC BIATIMMO2 Parts P2 7.68 ans à TMM+ 1,0%	F2BI2	Juillet 2016	15-11-2009	100,00				
202		FCC BIATIMMO2 Parts P3 11 ans à TMM+ 1,7%	F2BI3	Avril 2020	15-11-2009	100,00				

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue. Les remboursements sont trimestriels.

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS		COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE						INDICATEUR	SEUIL
203				MONOPRIX	(da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	35,030				
204				SFBT	(da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	7,170				
205				SFBT	(da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	5,380				
206				SFBT	(da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	12,540				
207				SFBT	(da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	8,360				
208				SFBT	(da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	1,220				
209				SFBT	(da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,010				
210				TUNISAIR	(da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	3,860				
211				TUNISAIR	(da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,460				
212				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,420				
213				TUNISAIR	(da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,380				
214				TUNISAIR	(da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,340				
215				TUNISAIR	(da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,150				
216				TUNISAIR	(da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,530				
217				TUNISAIR	(da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,220	0,200	0,200		
218				ATTIJARI BANK	(da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TAJADA)	2,000				
219				ATTIJARI BANK	(da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TAJA39)	1,280				
220				BIAT	(da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	4,330				
221				BIAT	(da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	2,560				
222				BH	(da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	1,780				
223				BH	(da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	1,610				
224				BH	(da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	1,240				
225				BH	(da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	1,830				
226				Tunisie Leasing	(da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,150				
227				Tunisie Leasing	(da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,960				
228				Tunisie Leasing	(da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,970				
229				Tunisie Leasing	(da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,690				
230				Tunisie Leasing	(da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,270				
231				Tunisie Leasing	(da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,490				
232				Tunisie Leasing	(da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,460				
233				Tunisie Leasing	(da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,450				
234				BT	(da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	24,380				
235				BT	(da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	78,780				
236				BT	(da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	32,830				
237				BT	(da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	74,930				
238				BT	(da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	47,250	48,490	48,490		
239				Air Liquide Tunisie	(da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	165,340				
240				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	94,480				
241				Air Liquide Tunisie	(da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	80,980				
242				Air Liquide Tunisie	(da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	53,990				
243				Air Liquide Tunisie	(da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	39,260				
244				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	29,680				
245				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	26,860				
246				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	24,260				
247				Air Liquide Tunisie	(da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	25,080				
248				Air Liquide Tunisie	(da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	20,420				
249				UBCI	(da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	13,330				
250				UBCI	(da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	23,990				
251				PBHT	(da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
252	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)		3,920				S
253				BNA	(da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	1,100				S
254	5			BNA	NS lib 50% j 01-01-2009 - BNAS9	7,760				
255	4			TUNISIE LAIT	NS lib 25% j 01-01-2009 - TLNS9	1,000				
256				AMEN BANK	(da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	5,660				
257				AMEN BANK	(da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	4,870				
258				AMEN BANK	(da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	2,130				
259				AMEN BANK	(da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	2,240				
260				AMEN BANK	(da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	3,900				
261				AMEN BANK	(ds. 3/34. du 20-11-2009 au 18-12-2009 - ABDS9)	1,460	1,260	1,260		
262				ATB	(da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	1,300				
263				ATB	(da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,800				
264				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	5,000				
265				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	4,550				
266				ALKIMIA	(da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	3,910				
267										

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS - SUITE	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
279				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	6,510				
280				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	6,010				
281				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	12,180				
282				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	31,680				
283				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,900				
284				SIAME (da. 1/10 cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,370				
285				SIAME (da. 1/8 cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,400				
286				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,110				
287				ATTIJARI LEASING Action Rompue - TJLR	7,120			B	6,910
288				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	6,360				
289				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,700				
290				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,520				
291				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,100				
292				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,420			B	
293				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,310				
294				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,200				
295				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,090			B	
296				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,360			S	
297				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,290			S	
298				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,840				
299				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	3,100	2,640	2,640		
300				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,410				
301				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	0,900				
302				TPR (da. 1/1/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,470	0,360	0,360		
303				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,680			B	
304				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,800				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

MARCHÉ HORS - COTE : TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
305	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	4,500	4,500	4,500		
306	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	6,470				
307	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	13,000	13,390	13,390		
308	5	0,700	14-05-2009	SALIM - Société d'Assurances SALIM	4,780				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

MARCHÉ HORS - COTE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
309				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,550				
310				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,140				
311				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,110			B	
312				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,100			B	
313				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,190			B	
314				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,500				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = MARCHÉ OBLIGATAIRE

VALEURS				DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS								
SOCIETE DJERBA AGHIR				E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2009		
				E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2009		
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA				E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009		
				E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009		
				E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009		
				E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2009		

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6,000				
27					2,500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4,010				
27	1/28	15-12-94			0,310				
29	1/29	18-12-95			0,810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10,000				
21	1/3				2,020				
27	1/3				6,510				
33	1/4	01-01-86			3,906				
41	1/11	01-10-91			0,980				
45	1/20	15-02-94			0,510				
49	1/30	02-05-95			0,330				
29	3/50	03-08-92		BS - Banque du Sud	0,720				
33	1/15	20-01-95			1,000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	9,000				
132	2/5				9,000				
138	1/10	29-07-05			9,000				
141	1/10	19-08-05			9,000				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1,600				
46	1/24	18-01-93			0,500				
49	1/25	18-07-94			0,480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3,200				
63	1/6	01-09-93			10,500				
66	1/8	01-09-94			0,800				
69	1/10	11-09-95			1,000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2,530				
6	1/17	11-04-94			2,200				
8	1/18	15-05-95			2,000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25,000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1,290				

MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS REALISEES									
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10,000	11-09-2009	10,500	10,500	45 000	MAXULA		01-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10,000	11-09-2009	10,500	10,500	480	SOFIGES / MAXULA		01-12-2009
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF (OPA)	10	10,000	11-09-2009	10,500	10,500	100	SOFIGES / MAXULA		01-12-2009
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation AMINA	100	110,000	30-10-2009	100,000		3 180	CGF	31-12-2009	04-12-2009
Sté Ghoula de Promotion Immobilière	100	115,470	30-10-2009	116,270		280	TSI	31-12-2009	04-12-2009
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage - AL KHOUTAF	5	9,000	30-11-2009	9,000		25	TSI	31-12-2009	04-12-2009
DEMANDES SANS CONTREPARTIE									
Sté des Stations Thermales et des Eaux Minérales - SOSTEM	5	17,000	31-01-2003	50,000		1	AFC	31-12-2009	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT -SOFI SICAF-

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en Bourse que le Conseil du Marché Financier a publié dans son bulletin du 19 novembre 2009, l'avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat (OPA) Simplifiée sur les actions de la «Financière d'Investissement -SOFI SICAF» initiée par Mr Noureddine Tabbane agissant de concert avec d'autres actionnaires.

Les principales caractéristiques de ladite OPA simplifiée sont présentées dans ce qui suit :

I- Identité de l'initiateur:

Mr Noureddine Tabbane agissant de concert avec un groupe d'actionnaires est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis Rue du Lac Léman, Centre Nawrez -1053 Les Berges du Lac-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

L'initiateur de l'OPA simplifiée agissant pour son compte et de concert avec un groupe d'actionnaires détient 94,27% du capital de la société SOFI SICAF dont 90,18% lui reviennent directement.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette offre, Mr Noureddine Tabbane vise l'acquisition de 57 283 actions SOFI SICAF représentant 5,73% du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **10,500 dinars l'action**, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Il est précisé que l'évaluation fait ressortir un prix égal à **9,844 dinars** par action et que l'actif net s'élève à **8,121 dinars** par action.

VI- But de l'offre et intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir:

Rachat de la totalité des actions SOFI SICAF dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue du déclassement de la société de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

VII- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre:

La présente OPA simplifiée est valable pour une période allant du **mardi 24 novembre 2009 au mardi 8 décembre 2009 inclus**.

VIII - Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre:

I- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du mardi 8 décembre 2009.

2- Déclaration des résultats:

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

3- Modalités de règlement-livraison:

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations hors du marché central.

IX-- Renseignements relatifs à la société visée:

I- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

- **Siège social :** Rue du Lac Léman Centre Nawrez-1053 Les Berges du Lac- Téléphone : 71 960 565 Fax : 71 960 530

- **Siège administratif :** 6, rue de Damas Rue -1002 Tunis- Téléphone : 71 440 839 Fax : 71 445 076 B.O N° 3478 du jeudi 19 novembre 2009

- **Forme juridique :** Société anonyme

- **Législation de l'émetteur:** Loi n°88-92 du 2 Août 1988 sur les sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992 et loi n°95-87 du 30 Octobre 1995.

- **Date de constitution :** 16/03/1989

- **Durée :** 99 ans

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social :** La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières (article 3 des statuts).

- **Numéro d'inscription sur le registre de commerce :** B16961996

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2- Administration, direction et contrôle :

Conseil d'administration:

Administrateurs	Représenté par	Qualité	Mandat
Saïda Zaouche Tabbane	Elle-même	Présidente	2007-2009
Noureddine Tabbane	Lui-même	Membre	2007-2009
Maxula Distribution	Abdelaziz Seffene	Membre	2007-2009
Assurances STAR	Neïla Azzouz	Membre	2007-2009

Direction :

- Mme Saïda Zaouch Tabbane : Président Directeur Général. Son mandat s'étale sur la période d'administrateur.

Contrôle :

Identité	Adresse	Mandat
Radhouane Nagbou	Rue Abderrahmane AZZAM Complexe Kheireddine Pacha Escalier. B Bureau. 3 Tunis -1073 Montplaisir-	2007-2009

3- Renseignements concernant le capital:

Actionnaire	Nombre	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe initiateur		942 717	9 427 170	94,27%	942 717	94,27%
Noureddine Tabbane		901 751	9 017 510	90,18%	901 751	90,18%
Sté Civile Immobilière El Fath		19 000	190 000	1,90%	19 000	1,90%
Hédi Tabbane		6 745	67 450	0,67%	6 745	0,67%
Saïda Tabbane		5 033	50 330	0,50%	5 033	0,50%
Ali Tabbane		5 025	50 250	0,50%	5 025	0,50%
Mahmoud Tabbane		5 163	51 630	0,52%	5 163	0,52%
Autres		57 283	572 830	5,73%	57 283	5,73%
STAR		45 000	450 000	4,50%	45 000	4,50%
Autres (142 actionnaires)		12 283	122 830	1,23%	12 283	1,23%
Total		1 000 000	10 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

D'autres détails sur les caractéristiques de la présente OPA simplifiée sont précisés au niveau de l'avis d'ouverture de l'offre publié au Bulletin Officiel du CMF du N° 3478 du 19 Novembre 2009.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse ce qui suit :

1- L'opération d'offre publique d'achat obligatoire – OPA obligatoire - sur les actions de la SIAME, au prix de 1,300 dinar, ouverte le mercredi 11 novembre 2009, a été clôturée le mardi 24 novembre 2009. Cette opération qui vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la SIAME a été initiée par Mr. Mohamed Hédi Ben AYED agissant de concert avec des personnes physiques et morales.

Il est rappelé qu'à la date d'ouverture, les initiateurs de cette OPA obligatoire détenaient 53,71% du capital et autant des droits de vote de la SIAME.

2- A la date limite de dépôt des plis relatifs à l'opération précitée, fixée pour le mercredi 25 novembre 2009 à 17heures, aucune offre de titres en réponse à la présente OPA obligatoire n'a été déposée à la Bourse.

RESULTAT DE L'OPERATION DE MAINTIEN DE COURS À PRIX FIXE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DES ILES DE KERKENNAH –SOMVIK PAR LA SOCIÉTÉ KYRANIS S.A

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse ce qui suit :

1- L'opération de maintien de cours au prix de 43,209 dinars sur les actions de la société « SOMVIK » ouverte le lundi 26 octobre 2009, a été clôturée le vendredi 13 novembre 2009. Cette opération vise l'acquisition par la Société Kyranis S.A, du reste des actions composant le capital de la SOMVIK.

Il est rappelé que la société Kyranis S.A a acquis, en date du 16 octobre 2009, 85 631 actions de la SOMVIK, représentant 95,15% de son capital au prix unitaire de 43,209 dinars l'action.

2- Durant la période précitée aucune offre de titres, en réponse à la présente opération de maintien de cours, n'a été présentée à la Bourse.

SUSPENSION DE LA COTATION DE LA VALEUR GIF FILTER SA - SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION

A la demande du CMF, la cotation sur la valeur GIF est suspendue à partir du lundi 09 novembre 2009.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FLITRATION -GIF FILTER-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la Société Générale Industrielle de Filtration -GIF FILTER- et ce, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et dans les conditions de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse.

Par cette demande, la société Finance Investissement et Développement -FININDEV- et la société BATIDEV, sociétés du groupe Moncef M'Zabi, se proposent d'acquérir 68,50% du capital de la société GIF FILTER, appartenant à la famille Hmida Djerbi et ce, au prix de 4,300 dinars l'action GIF de valeur nominale 1 dinar.

De ce fait, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF à partir du lundi 9 novembre 2009.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE NABEUL

استدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

ليوم الأربعاء 23 ديسمبر 2009

يدعو مجلس الإدارة كافة المساهمين في الشركة الجهوية للنقل لولاية نابل للحضور بمقرها الكائن 144 شارع الحبيب تامر - نابل يوم الأربعاء 23 ديسمبر 2009 على الساعة العاشرة صباحا (10.00) لحضور الجلسة العامة الخارقة للعادة التي يتضمن جدول أعمالها .

1- النظر في تحيين ومطابقة القانون الأساسي لمقتضيات مجلة الشركات التجارية كما تم تنقيحها واستكمالها والقوانين التي تلتها إلى تاريخ انعقاد الجلسة العامة الخارقة للعادة والمصادقة عليه إن كان ذلك .

2- مسائل مختلفة .

يجوز لأصحاب الأسهم الاسمية حضور الجلسة شخصيا أو إتابة مساهم آخر بموجب توكيل خاص يتم إيداعه بإدارة الشركة (مصلحة الشؤون القانونية) قبل موعد انعقاد الجلسة .

توضع الوثائق المعدة للجلسة العامة تحت طلب السادة المساهمين بالمقر الاجتماعي للشركة بنابل (مصلحة الشؤون القانونية) طيلة المدة القانونية .

REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIETE INDUSTRIELLE TUNISIE LAIT

La société Industrielle Tunisie Lait informe ses actionnaires et le public que l'augmentation du capital social de 10 000 000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2009 et ouverte à la souscription le 14 septembre 2009, conformément au prospectus visé par le CMF en date du 28 août 2009 sous le n° 09/667, a été réalisée par l'émission de 2 500 000 actions nouvelles de nominal 4 dinars chacune libérées à concurrence du quart à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à 40 000 000 dinars divisé en 10 000 000 actions nominatives de 4 dinars chacune.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

La date de jouissance en dividendes des 2 500 000 actions nouvelles est à compter du 01/01/2009.

Admission et Cotation des actions nouvelles souscrites en Bourse :

A partir du Jeudi 26 Novembre 2009, les 2 500 000 actions nouvelles souscrites issues de l'augmentation du capital de la société TUNISIE LAIT sont admises et négociables en bourse dans les conditions suivantes :

- ✓ Mnémonique : TLNS9
- ✓ Libellé : TLAIT NS J 010109
- ✓ Code ISIN : TN0003300977
- ✓ Groupe de Cotation : Lignes secondaires (Groupe 32)

AVIS DES SOCIETES

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE - ATTIJARI BANK -

Caractéristiques de l'émission :

Le capital sera augmenté d'un montant de 18,750MD par souscription en numéraire.

- Nombre d'actions : 3 750 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **15 dinars soit 5 dinars de valeur nominale et 10 dinars de prime d'émission**. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 3 750 000 actions nouvelles sera réservée en priorité aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison d'une (1) action nouvelle pour huit (8) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. Attijari Bank ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est destinée, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (1) action nouvelle pour huit (8) actions anciennes et ce, **du 03 au 17 décembre 2009 inclus (1)**.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès d'Attijari

Intermédiation Résidence OMAR Bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennasim -1073 Tunis- et de tous les intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 dinars soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 10 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès d'Attijari bank Centre d'affaires Avenue de Paris sous le n° 04 000 010 0005422704 66.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible, non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel soit au plus tard le 28 décembre 2009.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2009 a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social de la banque en numéraire d'un montant de **18, 750 millions de dinars**, pour le porter de 150 à 168,750 millions de dinars par la création de **3 750 000 actions nouvelles** d'un montant nominal de 5 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de recourir aux facultés prévues par l'article 298 du code des sociétés commerciales. Elle a, de ce fait délégué au Conseil d'Administration la faculté d'exercer, s'il le désire, toutes ou certaines des facultés prévues par ledit article.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi prévu au niveau de la deuxième résolution, la réalisation d'une augmentation complémentaire du capital social en 2012, soit à l'échéance de la conversion des obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation de capital complémentaire sera réservée aux porteurs d'OCA qui auront opté pour la conversion à l'échéance en 2012 et qui, en outre, auront demandé à souscrire des actions nouvelles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 3 750 000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2009**.

Mode de placement :

Les 3 750 000 titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et / ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par, Attijari bank sur présentation des bulletins de souscriptions.

But de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la banque qui vise principalement :

- Le maintien de la forte cadence de croissance des activités de la banque qui nécessitent des niveaux de fonds propres importants.
- Le développement des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.

D'autre part l'approche de l'éventuelle entrée en application des normes relatives à Bale II sur le marché local nécessite le redressement anticipé des fonds propres de la banque.

En effet la présente augmentation du capital d'Attijari bank a également pour objectifs, essentiels :

- L'amélioration du ratio de couverture des risques en le portant à 8%, et ce, afin de se conformer à la réglementation en vigueur;
- L'amélioration de la couverture des créances classées par les provisions et les fonds propres renforcés.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises:
Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable :

Les dividendes des actions ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques, ni à l'impôt sur les sociétés pour les personnes morales.

Marché des titres :

Les actions Attijari bank sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes :

Les 30.000.000 actions anciennes composant le capital actuel d'Attijari bank inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 03 décembre 2009, droit de souscription détaché.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites :

Les 3 750 000 actions nouvelles souscrites seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions régissant les augmentations de capital, sur la même ligne que les actions anciennes, aux quelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription :

Les négociations sur les droits de souscription auront lieu du 03 au 17 décembre 2009 inclus (1). Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au delà des délais précités.

Tribunaux Compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital seront de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les droits de souscriptions seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0001600378 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 03 au 17 décembre 2009 inclus (Mnémonique : TJD59).

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur les dits droits et actions négociés en bourse.

AVIS DES SOCIETES

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE - ATTIJARI BANK -

(SUITE)

Augmentation complémentaire réservée aux porteurs d'OCA :

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, notamment l'article 344 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 16 octobre 2009 a décidé une augmentation complémentaire de capital à réaliser en 2012 soit à l'échéance de la conversion des obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » en actions Attijari bank. Cette augmentation complémentaire sera réservée aux porteurs d'obligations convertibles « OCA Attijari bank 2006 » qui auront opté pour la conversion et qui, en outre, auront demandé à souscrire des actions nouvelles émises dans le cadre de ladite augmentation complémentaire.

Les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital complémentaire seront émises dans les mêmes proportions, ainsi qu'au même prix et conditions que celles émises dans le cadre de la présente augmentation de capital, sauf en ce qui concerne la jouissance, comme si les porteurs d'obligations convertibles en actions avaient eu la qualité d'actionnaires lors de ladite émission d'actions.

Ainsi cette augmentation complémentaire du capital social sera assortie des mêmes caractéristiques que celles de l'augmentation principale, notamment en ce qui concerne :

Catégorie des actions : Ordinaire

Valeur nominale : 5 dinars

Prix d'émission : 15 dinars

Parité de souscription : une (1) action nouvelle pour huit (8) anciennes

Par ailleurs les actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire de capital jouiront des mêmes droits que les actions émises à la suite de la conversion des OCA à compter du premier jour de l'exercice au cours duquel les OCA seraient converties en actions Attijari bank.

Ces actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire du capital seront assimilées aux actions créées suite à la conversion d'« OCA Attijari bank 2006 ».

Conditions de souscription à l'augmentation de capital complémentaire :

Les actions émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire de capital pourront être souscrites uniquement au gré des porteurs d'obligations « OCA Attijari bank 2006 » dans les conditions suivantes :

- les porteurs d'obligations convertibles en actions ayant opté pour la conversion en actions devront exprimer leur décision de souscrire à l'augmentation complémentaire de capital dans la période qui commence à partir de 90 jours avant l'échéance finale et en tout état de cause avant 30 jours de l'échéance.

- Conformément à la demande, le jour de l'échéance et parallèlement à la conversion des OCA en actions nouvelles à créer, il y aura création et souscription aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation complémentaire, avec paiement des intérêts relatifs à la dernière année.

La décision d'émission de nouvelles actions Attijari bank dans le cadre de l'augmentation complémentaire emporte de plein droit au profit des titulaires d'obligations, renonciation expresse des actionnaires de la banque, à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seront émises au même titre que celles émises dans le cadre de la conversion des obligations « OCA Attijari bank 2006 ».

En cas de conversion de la totalité des OCA, il en résultera une augmentation du capital social de 26 666 665 dinars (2), et une augmentation complémentaire du capital social d'un montant nominal maximum de 3 333 333 dinars.

L'augmentation complémentaire de capital réservée aux porteurs d'OCA sera limitée au montant des souscriptions et libérations réalisées sous réserve des dispositions de l'article 298 du code des sociétés commerciales.

Un prospectus d'émission au marché de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 09-673 en date du 18 novembre 2009 et du document de référence de l'Attijari bank enregistré auprès du CMF sous le n° 09-010 en date du 18 novembre 2009, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari bank -95 Avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère- Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, Résidence OMAR bloc A 2ème étage, Montplaisir Ennasim - 1073 Tunis- et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

(1) Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 17 décembre 2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

(2) Le rapport de conversion est de 3. La conversion des obligations se fera sur la base de trois (3) OCA pour une (1) action.

AMEN BANK AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMEN BANK réunie le 11/06/2009 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 15 MDT, pour le porter de 85 MDT à 100 MDT. Cette augmentation de capital sera réalisée en deux opérations successives comme suit :

- Augmentation du capital en numéraire d'un montant de 7,5 MDT, par l'émission de 750 000 actions nouvelles réservées en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel ;

- Augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 7,5 MDT et l'émission de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux détenteurs des 9 250 000 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire.

Elle a également décidé, au cas où les souscriptions qui seront réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires. A défaut, le montant de l'augmentation du capital peut être limité au montant des souscriptions réalisées à condition qu'il atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, donné pouvoir au conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation notamment le prix de souscription, la date de jouissance ainsi que toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation de cette augmentation de capital.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés, le conseil d'administration d'Amen Bank a fixé, lors de sa réunion du 02/11/2009, le prix d'émission à 34DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 24DT.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 15 MDT réparti comme suit :

- 7,5 MDT par souscription en numéraire et émission de 750 000 actions nouvelles.
- 7,5 MDT par incorporation de réserves et émission de 750 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

I-Augmentation de capital par souscription en numéraire:

Le capital social sera augmenté de 7,5 MDT par la création de 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 34 DT l'action, soit 10 DT de valeur nominale et 24 DT de prime d'émission. Le prix d'émission sera libéré en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante:

- A titre irréductible: A raison de trois (3) actions nouvelles pour trente quatre (34) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. AMEN BANK ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible: En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus. Les actionnaires et /ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 18/12/2009 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

AMEN BANK AUGMENTATION DE CAPITAL

(SUITE)

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'AMEN BANK (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 34 DT, soit 10 DT représentant la valeur nominale de l'action et 24 DT représentant la prime d'émission. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de AMEN BANK – Agence Succursale de Tunis sous le N° 07 807 00 81 340 603 075 29.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le 28/12/2009.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation de propriété délivrée par AMEN BANK, sur présentation des bulletins de souscription.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 8 500 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles souscrites (750 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1^{er} janvier 2010. Les actions nouvelles souscrites et anciennes seront entièrement assimilées à partir de la mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2009.

I1- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions

Montant

Successivement à l'émission en numéraire d'actions nouvelles, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 7,5 MDT, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de 750 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des 9 250 000 actions (anciennes et nouvelles souscrites) et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de trois (3) actions nouvelles gratuites pour trente sept (37) actions anciennes et/ou nouvelles souscrites.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 28/12/2009.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites (750 000 actions) porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2010.

Cotation en Bourse:

Les actions de l'AMEN BANK sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 8 500 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'AMEN BANK inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 20/11/2009, droits de souscription détachés, et à partir du 28/12/2009, droit d'attribution détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 750 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 750 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 28/12/2009, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2009, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le 28/12/2009.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400389» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire (Mnémonique: ABNS9).

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400363» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 28/12/2009 (Mnémonique: ABNG9).

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400397» durant la période de souscription préférentielle soit du 20/11/2009 au 18/12/2009 inclus (Mnémonique: ABDS9).

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003400371» à partir du 28/12/2009 (Mnémonique: ABDA9).

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons desdites actions et droits négociés en bourse.

Un prospectus d'émission au marché de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n°09-671 en date du 06 novembre 2009 et du document de référence de l'AMEN BANK enregistré auprès du CMF sous le n° 09-009 en date du 09 septembre 2009, seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMEN BANK, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et d'AMEN BANK www.amenbank.com.tn.

LA SOCIETE D'ASSURANCES SALIM

La Société d'Assurances SALIM porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **09 décembre 2009 à 10H00**, au siège de la Banque de l'Habitat, sis au 21 avenue Kheireddine-Pacha Montplaisir - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription;
 2. Augmentation du capital ;
 3. Introduction de la société au Marché Principal des titres de capital de la Cote de la BVMT ;
- Modification corrélative des statuts.